AMÉNAGEMENT, PLU

La nouvelle révision du PLU avance, avec le secteur sauvegardé : un double défi pour Uzès

Une réunion publique en mairie d'Uzès, mardi 15 novembre 2016 prochain, à 18 heures présentera le début de la concertation engagée avec la population et les autorités publiques sur la nouvelle révision du plan local d'urbanisme, PLU : futur visage urbain et environnemental d'Uzès. Publié le 07/11/2016.

Publié le 16 novembre 2016

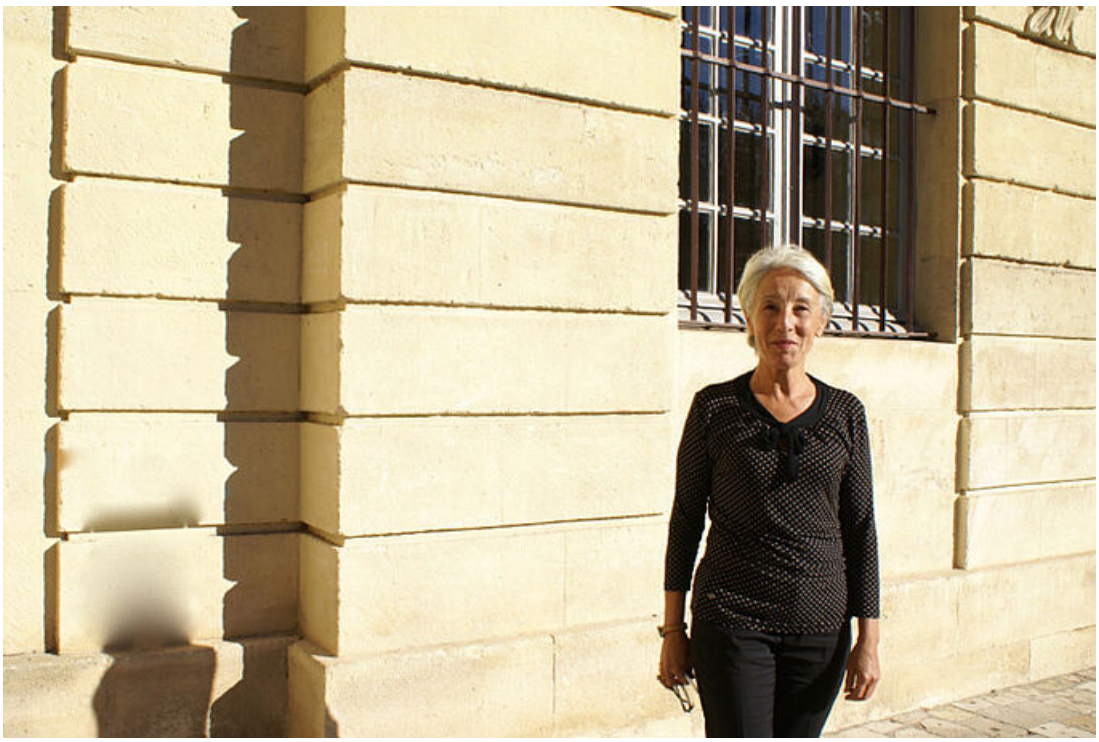

Brigitte de Saboulin Bollena, adjointe au maire d'Uzès, en charge de la révision du plan local d'urbanisme et de l'évolution du secteur sauvegardé

"Il nous semble important d'insister sur le fait qu'Uzès a une vocation de ville d'accueil, de pôle économique, qu'elle centralise de nombreux établissements scolaires. 3800 enfants sont scolarisés à Uzès" précise Brigitte de Saboulin Bollena, adjointe à l'urbanisme d'Uzès pour introduire la nouvelle révision du Plan local d'urbanisme (PLU) en cours.

"La ville offre de nombreux services et emplois (1,7 emploi par habitant). Elle est un territoire préservé et valorisé, et un haut lieu patrimonial et culturel" ajoute-t- elle pour expliquer les enjeux qui seront présentés lors de la prochaine réunion publique du mardi 15 novembre 2016 à 18h en mairie.

Elle complète *"pour bien accueillir l'afflux de population et répondre à ses attentes, il nous faut : densifier les "dents creuses", envisager des zones de développement au moyen d'outils réglementaires adaptés."*
Elle poursuit *"la loi ALUR du 24 mars 2014, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové a remis en cause les règles de densité du PLU actuel ; règles qui ne sont plus maîtrisées ce qui induit des formes urbaines inadéquates, sollicite des infrastructures publiques, aggrave les problèmes de ruissellement."*

D'autres évolutions législatives récentes ont ajouté des obligations aux communes, tenues de les inscrire dans

leur PLU telles que les lois en faveur de l'environnement, Grenelle, de la solidarité... Et qu'Uzès intègre aujourd'hui dans le futur projet d'aménagement et de développement durable (PADD) suite au diagnostic territorial réalisé avec le cabinet Citadia.

Développer le territoire sur ses fondamentaux

> ***"La réponse a été la mise en révision du PLU, votée le 30 octobre 2016 en conseil municipal pour donner une nouvelle impulsion au projet du territoire" précise l'adjointe à l'urbanisme d'Uzès, Brigitte de Saboulin Bollena***

En s'inscrivant dans les évolutions législatives récentes (loi SRU, lois Grenelle, loi ALUR, loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt), elle a pour but :

- de développer certaines liaisons inter-quartiers ;
- de permettre une politique de valorisation des entrées de ville ;
- de dynamiser et de structurer les pôles économiques existants et émergeants (Pont des Charrettes et Mas de Mèze) ;
- de conforter le tourisme et le patrimoine ;
- de valoriser le petit patrimoine ;
- de renforcer la protection paysagère et les perspectives environnementales par un développement respectueux des trames parcellaires.

L'ensemble de ces axes seront développés en réunion publique le mardi 15 novembre 2016 prochain au salon Racine par le cabinet Citadia, désigné par la Ville d'Uzès pour envisager les perspectives de développement à l'horizon 2030.

Calendrier du PLU et du Secteur sauvegardé d'Uzès

https://www.uzes.fr/actualites/la-nouvelle-revision-du-plu-avance-avec-le-secteur-sauvegarde-un-double-defi-pour-uzes?

Un point sur l'avancement de **la révision générale du PLU d'Uzès,** procédure longue et complexe motivée par la Ville pour **gérer son développement urbain et économique,** répondre à la **problématique des déplacements,** tout en préservant **ses paysages et son environnement :**

- **30/10/2014 :** nouvelle révision du plan local d'urbanisme, votée en conseil municipal, définissant les six axes principaux.
- **2015 : Elaboration du diagnostic** et définition des **enjeux du territoire** pour l'élaboration du PADD, projet d'aménagement et de développement durable.
- **08/09/2016 : Présentation du diagnostic, état initial de l'environnement et du PADD** présentés aux personnes publiques associées (représentants des services de l'Etat).
- **15/11/2016 : Présentation à la population** du diagnostic territorial et du PADD en réunion publique.

Parallèlement

Avancement de la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur, PSMV du secteur sauvegardé dont l'extension a été validée en 2005.

- **09/02/2016 :** présentation en réunion publique à la population du nouveau secteur sauvegardé élargi, et ses préconisations par le cabinet d'architectes mandaté Gheco, en charge de la révision.

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)